

OBJET / GAIA

**Finances :
apurement du
compte 1069**

**DATE DE
CONVOCATION :**
DEIALDIAREN DATA :
6 avril 2021

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 22
hor zirenak:

Nombre de votants / 28
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Étaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, M. Roger Barbier, M. Sébastien Carre, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othatcegy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Maud Gastigard, Mme Bernadette Remeau, Mme Carmen Gonzalez, M. Michel Duthilleul, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Corinne Othatcegy à Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Paul Eyherachar à M. Christian Devèze, Mme Maud Gastigard à M. Sébastien Carré, Mme Bernadette Remeau à M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Michel Duthilleul à Mme Nathalie Aïçaguerre.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Isabelle Ayerbe est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire indique que lors de la réforme de la M14 au 1^{er} janvier 2006, le compte non budgétaire «1069 – reprise 1997 sur les excédents capitalisés – neutralisation de l'excédent des charges sur les produits » a été débité de 28 988,55 € répartis de la manière suivante, dans les seuls comptes du comptable public :

- ICNE sur emprunts 1996 :	745,22 €
- ICNE sur emprunts 1997 :	1 187,46 €
- ICNE sur emprunts 1999 :	2 274,26 €
- ICNE sur emprunts 2000 :	6 707,05 €
- ICNE sur emprunts 2001 :	966,58 €
- ICNE sur emprunts 2002 :	378,40 €
- ICNE sur emprunts 2003 :	7 548,13 €
- ICNE sur emprunts 2004 :	9 181,45 €

Dans l'optique du passage des collectivités locales à la nomenclature M57 dès le 1^{er} janvier 2022 pour la commune de Cambo, il est indispensable d'apurer ce compte 1069, qui n'existera pas dans cette nouvelle nomenclature comptable.

Le Conseil municipal est invité à valider l'autorisation d'apurement du compte 1069 par inscription à l'article comptable 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés pour un montant de 28 988,55 €.

Il est précisé que les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2021 (section d'investissement).


Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE l'apurement du compte 1069, par inscription à l'article comptable 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés), pour un montant de 28 988,55 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :




Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza